

Des impôts plus bas grâce au PLR

Berne , 4 octobre 2010

Communiqué

Des impôts plus bas grâce au PLR

La compensation de la progression à froid sera prochainement annuelle: Une décharge d'environ 600 millions de francs

Le Département fédéral des finances a rendu aujourd'hui public sa décision de compenser annuellement la progression à froid. De cette manière, ses effets seront atténués. Le PLR se réjouit de cette modification dont l'application est à mettre à son actif. En septembre 2009, le parlement a décidé de compenser la progression à froid annuellement. Cette mesure sera effective pour l'année fiscale 2011. Cette compensation automatique soulage les citoyens de près de 600 millions de francs. De plus, aussitôt que l'inflation progressera, les citoyens disposeront d'une protection automatique contre toute augmentation des impôts. Le Groupe PLR a lancé cette idée et a lutté pour son application (08.452 Schneider-Ammann: Compensation immédiate des effets de la progression à froid. Plus d'argent dans le porte-monnaie). Le PLR continuera de s'engager pour un Etat plus svelte, efficace et proche des citoyens, pour plus d'emplois ainsi que pour un pouvoir d'achat plus grand.

Fulvio Pelli, le président du PLR, déclare: « *Les citoyens disposeront de moins d'argent dans leur porte-monnaie en 2011 en raison de taxes sur les salaires plus hautes et d'une TVA plus élevée. Grâce au PLR, ces effets négatifs seront atténués. Notre travail porte ses fruits pour les contribuables.* »

Contacts:

CN Fulvio Pelli, président du PLR, 079 230 02 03

CN Martine Bruntschwig Graf, vice-présidente du Groupe PLR, 079 507 38 00

Philippe Miauton, porte-parole, 079 277 68 41